



Litige pour un casse de téléphone portable

Par **joelle08**, le **30/09/2014** à **16:54**

ma fille c'est fait cassé son téléphone portable par x on a fait marché l'assurance tout était bon jusqu'à ce que l'assurance de X au lieu de verser l'argent (350 euros) à mon assurance pour qu'elle me le restitue celle ci à verser l'argent à X. biensur X ne veut pas le rendre cela fait 7 mois que ca dure. Quel recours je peut avoir merci de votre réponse
cordialement

Par **moisse**, le **30/09/2014** à **19:42**

Bonjour,

Il est constant que la victime a un droit d'action direct sur l'indemnité versée par l'assureur à la suite d'un sinistre garanti.

Vous devez donc réclamer un nouveau paiement à cette compagnie d'assurance à qui vous n'avez jamais délivré quittance.